

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 8 avril 2010

**OBJET**  
**de la Délibération**

\*\*\*\*\*

**SEJOURS DE  
VACANCES  
11-17 ANS –  
ETE 2010**

**Date de convocation du Conseil Municipal**

1er avril 2010

**Date d'affichage** : 1er avril 2010

**Nombre de Conseillers en exercice** : 33

**Président de la Séance** : Monsieur LE ROCH, Maire

**Secrétaire de Séance** : Melle ORINEL

**Etaient présents**

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, MM. MARCHAND, PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mme RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mmes DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mme PIERRE, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. DERRIEN, MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir**

Mme GREZE à Mme LE DOARE  
Mme PEDRONO à Mme DONATO-LEHUEDE  
Mme GUEGAN à M. PERESSE

**Absent**

M. LE BOTLAN

# SEJOURS DE VACANCES 11-17 ANS – ETE 2010

## Rapport de Nelly BURLLOT

Afin de répondre aux demandes familiales en matière d'accueil de loisirs pour les enfants de 11 à 18 ans, le service Enfance jeunesse propose les séjours de vacances suivants :

Pour les 11- 13 ans :

- Du 6 au 15 juillet 2010 : Crozon : activité surf
- Du 3 au 12 août 2010 : Treffiagat (29) : catamaran, Kayak de mer.

Pour les 14 – 16 ans

- Du 20 juillet au 29 juillet 2010 : Crozon : activités surf
- Du 17 au 26 août 2010 : Saint-Jean-de-Monts : activités nautiques

Pour les 16 ans et plus :

- Un séjour conçu par les jeunes eux-mêmes dans le cadre du dispositif jeunesse.  
*Le lieu et les activités restent à définir aux cours des prochaines rencontres avec les jeunes*

Ces séjours se déroulent sous tentes et sont encadrés par une directrice ou un directeur, titulaire du BAFD ou de son équivalence, et par 2 animateurs BAFA ; chaque séjour peut accueillir au maximum 16 enfants.

Le montant de la participation des familles est maintenu à 135 euros par jeune. Ce tarif est applicable pour les Pontivyens ; pour les jeunes des communes extérieures, une majoration de 20 % sera demandée.

*Pour les familles relevant des tranches A, B, C, D de notre quotient familial, une réduction, respectivement de 13, 11, 10 et 8 euros par jour sera appliquée.*

La Ville peut percevoir des aides financières de la Caisse d'allocations familiales, du Conseil général, de la Mutuelle Sociale Agricole

### Nous vous proposons :

- de donner un avis favorable à ce projet.
- de maintenir le prix des séjours tel que défini ci-dessus.
- de demander des subventions aux partenaires cités ci-dessus.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Fait à Pontivy, le 9 avril 2010**

**LE MAIRE  
Jean-Pierre LE ROCH**